

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Placide

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 1er décembre 2022, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal du 281 montée Saint-Vincent.

Sont présents :

**Mesdames :**

Marie-Ève D'amour Conseillère district 4  
Ghislaine Tessier Conseillère district 5  
Danielle Bellange Conseillère district 6

**Messieurs :**

Pierre Laperle Conseiller district 2  
Nicolas Bouveret Conseiller district 3

Est absent : Monsieur Denis Lavigne Conseiller district 1

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Daniel Laviolette.

Madame Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

M. Daniel Laviolette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire, ayant constaté que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152, 153 et 156 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et conformément aux articles 133 et 134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01). Il est 19 h 30.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Danielle Bellange et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Modification de la résolution 211-12-2021 – Adoption du calendrier des séances 2022

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur le point à l'ordre du jour

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**3.1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 211-12-2021 – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent modifier la résolution 211-12-2021 adoptant le calendrier des séances 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent déplacer la séance ordinaire prévue au calendrier le 13 décembre 2022 au 20 décembre 2022.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Pierre Laperle appuyé par Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement :

**DE** déplacer la séance prévue le mardi 13 décembre 2022 à 19 h 30 au mardi 20 décembre 2022 à 19 h 30.

Et

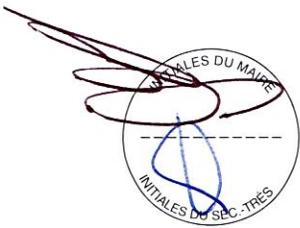
**QU'UN** avis public soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.



S-311-12-2022

S-312-12-2022

S-313-12-2022



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022

ADOPTÉE

#### 12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur le point à l'ordre du jour

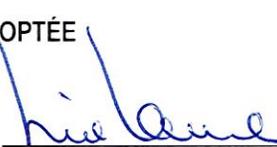
#### 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement :

De lever la présente séance, il est 19 h 33.

ADOPTÉE

  
\_\_\_\_\_  
Daniel Laviolette  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière

S-314-12-2022